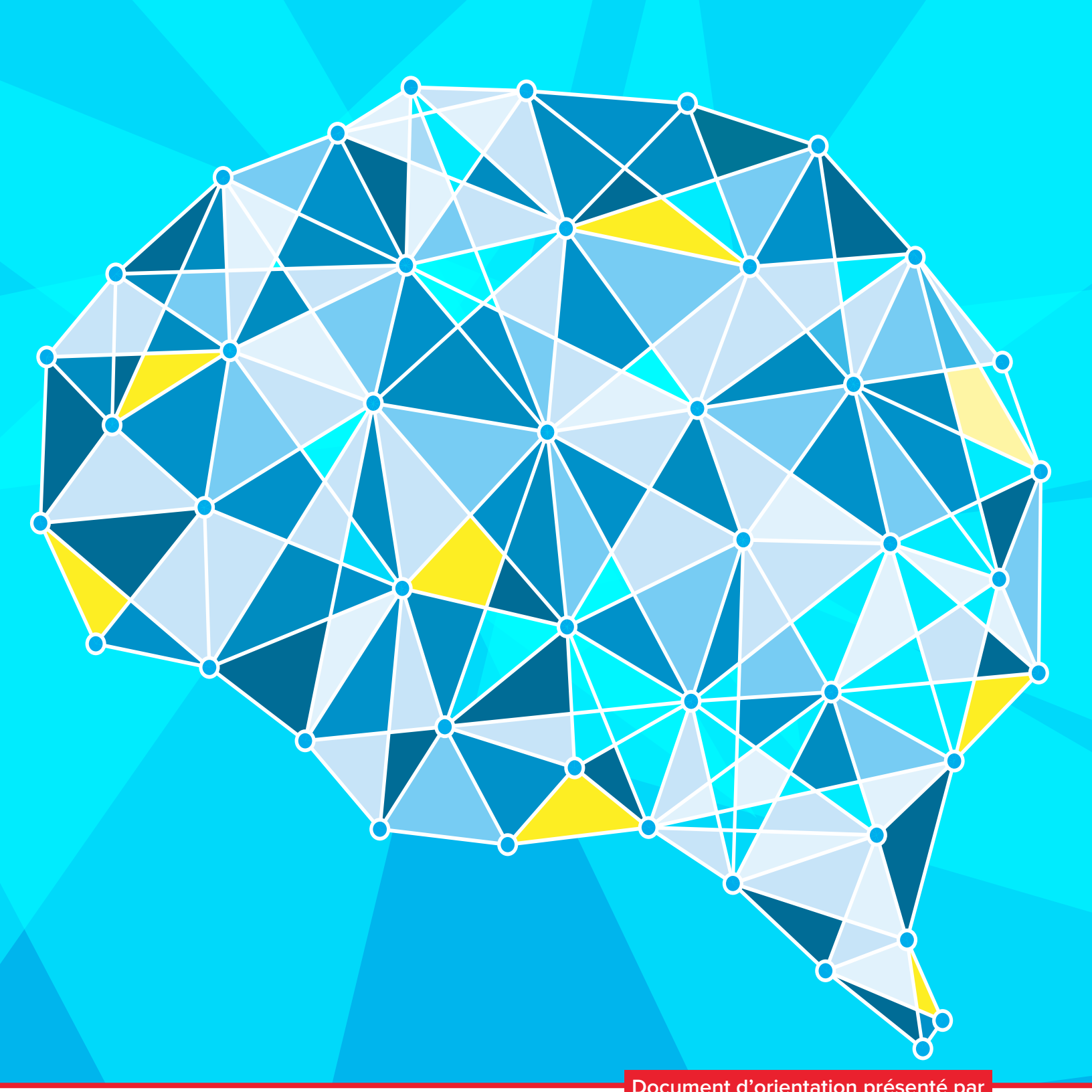

Document d'orientation présenté par

Éliminer les obstacles : **La santé mentale et les étudiants canadiens de niveau postsecondaire**

CASA | ACAE
Canadian Alliance of Student Associations
Alliance canadienne des associations étudiantes

Preparé par :

Alyssa Max

Stagière à la recherche et aux politiques (2016)
Alliance canadienne des associations étudiantes

Rosanne Waters

Analyste à la recherche et aux politiques
Alliance canadienne des associations étudiantes

Publié par l'Alliance canadienne des associations étudiantes en janvier 2018.

Table des matières

3 Introduction

6 Terminologie

7 Le rôle du gouvernement fédéral dans la santé mentale et l'éducation postsecondaire

8 Le contexte postsecondaire canadien

- 8 La santé mentale et les étudiants de niveau postsecondaire
- 9 Les avantages d'une éducation postsecondaire

11 De quoi les étudiants ont-ils besoin? La santé mentale et les obstacles à la réussite et à une participation pleine et entière des étudiants canadiens

- 11 Accommodements académiques
- 14 Réduction de la stigmatisation et services de soutien en santé mentale
- 16 Accessibilité financière

22 Étude de cas : Recommandations de pratiques exemplaires de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS)

23 Conclusions et recommandations

Introduction

La santé mentale est un problème préoccupant pour les étudiants de niveau postsecondaire au Canada. Un sondage mené en 2016 par le National College Health Association auprès des étudiants canadiens de niveau postsecondaire révèle que de nombreux étudiants

44.4% des étudiants sondés rapportent qu'ils ont éprouvé des symptômes de dépression si puissants qu'il leur était difficile de fonctionner

13% avaient sérieusement envisagé le suicide

2.1% avaient fait une tentative de suicide

18.4% ont rapporté avoir été diagnostiqués et traités par un professionnel pour un problème d'anxiété

éprouvent des problèmes de santé mentale : 44,4 % des étudiants sondés rapportent qu'au cours des douze derniers mois, ils ont éprouvé des symptômes de dépression si puissants qu'il leur était difficile de fonctionner; 13 % avaient sérieusement envisagé le suicide; 2,1 % avaient fait une tentative de suicide et 18,4 % ont rapporté avoir été diagnostiqués et traités par un professionnel pour un problème d'anxiété [1].

« Environ la moitié des étudiants de niveau postsecondaire souffrant d'une incapacité mentale, selon une recherche menée en Ontario, verront leurs premiers symptômes apparaître au cours de leur formation postsecondaire. »

La prévalence accrue des problèmes de santé mentale chez les étudiants de niveau postsecondaire ne se limite pas qu'au Canada – elle a été observée par des spécialistes et des chercheurs du Royaume-Uni et d'Australie, et des auteurs américains ont même qualifié cette hausse marquée des problèmes de santé mentale chez les étudiants de « marée montante »[2]. Nul ne s'étonnera que de nombreuses organisations de défense des intérêts des étudiants tentent d'attirer l'attention sur ce problème, compte tenu de ce que l'on observe dans les campus[3]. Alors que de plus en plus d'étudiants ont accès à des études supérieures, et que la mission des établissements d'enseignement englobe une population plus diversifiée, des mesures d'aide devront être offertes afin de veiller à ce que tous les étudiants puissent réussir dans un contexte universitaire qui fait la promotion d'une bonne santé mentale.

Les statistiques choquantes sur la santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire (EPS) révélées ci-dessus font écho aux travaux des experts sur l'âge et la santé mentale. Comme l'explique la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), « le taux le plus élevé de problèmes de santé mentale et de maladies mentales est observé chez les jeunes adultes de 20 à 29 ans, au moment où ils commencent généralement leurs études postsecondaires et se lancent dans une carrière »[4]. On précise également que « la recherche révèle que jusqu'à 75 % des problèmes de santé mentale se déclarent pendant l'enfance, l'adolescence ou les premières années de la vie adulte »[5]. Environ la moitié des étudiants de niveau postsecondaire souffrant d'une incapacité mentale, selon une recherche menée en Ontario, verront leurs premiers symptômes apparaître au cours de leur

1 American College Health Association. *National College Health Assessment II: Canadian Reference Group Executive Summary* (Hanover, MD: American College Health Association, 2016). Consulté en ligne à : http://www.acha-ncha.org/docs/NCHA-II%20SPRING%202016%20CANADIAN%20REFERENCE%20GROUP%20EXECUTIVE%20SUMMARY.pdf

2 M. Condra, M. Dineen, S. Gauthier, H. Gills, A Jack-Davies & E. Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015): 278.

3 Voir par exemple *Postsecondary: The Pathway to Prosperity* (Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick, 2016). Consulté en ligne à : https://aenbnbsa.files.wordpress.com/2016/11/nbsa-2016_2017-lobby-doc_final-1.pdf; *Mental Health* (Council of Alberta University Students). Consulté en ligne à : http://caus.net/advocacy/mental-health/; *Inclusivity and Innovation* (Alliance canadienne des associations étudiantes, 2016). Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/casaacae/pages/1162/attachments/original/1479056144/2016_Advocacy_Week_Document.pdf?1479056144; *« Shared Perspectives » : A Joint Publication on Student Mental Health* (StudentsNS, CAUS, AENB, OUSA, août 2017). Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ousa/pages/464/attachments/original/1501593637/Shared_Perspectives_Joint_Publication_on_Student_Mental_Health_document.pdf?1501593637

4 *Faire valoir des arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques* (Commission de la santé mentale du Canada, mars 2017). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/case_for_investment_fr.pdf

5 *Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents : Faire de la transition une priorité au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 2017. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/sante-mentale-des-adultes-emergents

formation postsecondaire[6].Pour cette raison, la CSMC a déterminé que les établissements d'enseignement postsecondaire étaient un lieu de prévention et d'intervention privilégié, et favorise un soutien accru pour aider les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de maladies mentales à poursuivre leurs études[7].

« Le problème de la santé mentale sur les campus est plus important que jamais. »

En 2014, l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) a publié un Guide d'intervention fédérale en santé mentale étudiante proposant un examen exhaustif du rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la santé mentale dans le contexte des études postsecondaires. Le rapport souligne plusieurs faits qui révèlent l'importance d'inclure la santé mentale dans les discussions sur les pratiques exemplaires et les problèmes liés aux études postsecondaires, soit la déclaration d'une hausse importante du nombre d'étudiants ayant des problèmes psychologiques graves et qui accèdent aux études supérieures, l'augmentation du nombre d'étudiants au Canada et aux États-Unis qui prennent une médication psychiatrique prescrite pour des conditions préexistantes (de 9 % en 1994 à 24,4 % en 2014) et les effets néfastes possibles des problèmes de santé mentale et des maladies mentales sur la réussite, les perspectives d'emploi et l'établissement de relations personnelles[8].

Le problème de la santé mentale sur les campus est plus important que jamais. Depuis les dernières années, on discute de plus en plus de la prévention des problèmes de santé mentale et des efforts déployés pour promouvoir la santé mentale, par exemple, en détruisant les mythes qui y sont associés. Même s'il s'agit d'objectifs importants, ils ne permettent pas de répondre aux besoins de tous les étudiants. Les bureaux d'accessibilité dans les campus font partie des services de soutien offerts aux étudiants depuis plusieurs années, mais le nombre croissant d'étudiants cherchant à obtenir des accommodements, notamment ceux associés à la santé mentale, entraînent un alourdissement de la tâche de ces services qui cherchent des moyens de répondre le plus efficacement possible aux besoins de ces étudiants[9]. Les effets des problèmes de santé mentale et de la maladie mentale sont parfois accablants et l'absence de structures de soutien peut ruiner l'expérience postsecondaire d'étudiants en difficulté. C'est pourquoi il est impératif que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada déterminent quelle est la meilleure façon de s'assurer que des mesures de soutien adéquates sont offertes à ces étudiants.

Étudiants qui prennent une médication psychiatrique

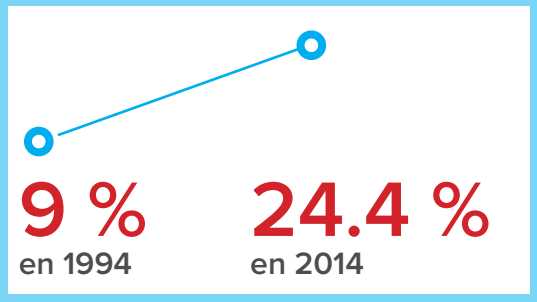

Le présent rapport se penche sur les obstacles aux études postsecondaires auxquels sont confrontés les étudiants souffrant d'un problème de santé mentale ou d'une maladie mentale, ainsi que sur les stratégies possibles pour apporter des changements au niveau pancanadien et fédéral. Vient ensuite une section sur la terminologie à retenir et les responsabilités du gouvernement fédéral concernant les études postsecondaires et la santé mentale, suivie d'un survol du contexte entourant la santé mentale sur les campus canadiens et d'une discussion à cet égard. On y examine également la façon dont l'éducation peut favoriser la santé mentale de tous les Canadiens. On s'intéressera ensuite aux besoins des étudiants au chapitre des mesures de soutien en santé mentale et à certains des obstacles qui les empêchent actuellement de répondre à ces besoins. Enfin, le rapport se termine par une série de recommandations quant à la façon dont le gouvernement fédéral pourrait contribuer à l'amélioration de la santé mentale sur les campus.

6 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28*, no 3 (2015): 278.

7 *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* (Commission de la santé mentale du Canada, 2012). Consulté en ligne à : http://strategie.commissionsantementale.ca/pdf/strategie-text-fr.pdf

8 Viviane Bartlett, *Guide d'intervention fédérale en santé mentale étudiante* (Alliance canadienne des associations étudiantes, 2014). Consulté en ligne à : http://casa-acae.com/wp-content/uploads/2014/10/CASA-A-Roadmap-for-Federal-Action-on-Student-Mental-Health.pdf

9 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, "Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues," *Journal of Postsecondary Education and Disability 28*, no 3 (2015).

Terminologie

L'Organisation mondiale de la santé décrit la santé mentale comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté »[10]. Il est crucial que le milieu postsecondaire canadien favorise et soutienne cette définition de la santé mentale. Les termes « problèmes de santé mentale et maladies mentales, ajoute la CSMC, renvoient à un vaste éventail de comportements, de pensées ou d'émotions qui entraînent un certain niveau de détresse, de souffrance ou de dépréciation dans des contextes variés, notamment à l'école, au travail, dans les interactions sociales et familiales, et qui peuvent également affecter la capacité de vivre de façon autonome »[11]. Le présent rapport s'inspire de ces définitions lorsqu'on y décrit le rôle du gouvernement fédéral pour soutenir la santé mentale sur les campus canadiens. En général, on tente d'aborder la question de la santé mentale au moyen de termes vastes qui permettent d'illustrer les nombreuses façons dont les étudiants futurs et actuels peuvent être confrontés à des problèmes de santé mentale et à la maladie mentale, et les diverses possibilités de faciliter la promotion d'une bonne santé mentale dans le contexte postsecondaire canadien.

Même si, en terme général, nous employons les termes « problèmes de santé mentale et maladies mentales », nous évoquons également le terme d'« incapacité mentale ». Dans le contexte des études postsecondaires, les bureaux d'accessibilité offrent aux étudiants des services visant à leur donner accès à un campus donné et à tous les aspects de la vie sur le campus. Leur mandat consiste notamment à offrir des accommodements aux étudiants qui en ont besoin pour poursuivre leurs études. Même si les particularités de ces services varient d'une province et d'un campus à un autre, les étudiants voulant bénéficier d'accommodements académiques doivent fournir des documents établissant la preuve de cette incapacité. Il s'agit souvent d'une évaluation professionnelle décrivant les façons dont l'incapacité influe sur la poursuite des études et les accommodements requis pour la favoriser. Comme le terme incapacité est souvent employé par les établissements d'enseignement postsecondaire pour définir l'admissibilité à des accommodements académiques, on emploiera parfois ce terme dans la section portant sur les services d'accessibilité offerts aux étudiants. Dans le présent rapport, on emploiera le terme « incapacité mentale » lorsque l'on citera des sources qui emploient également ce terme. Par exemple, l'Enquête canadienne sur l'incapacité est une ressource statistique importante sur la santé mentale au Canada. L'enquête de 2012 décrivait les adultes ayant une incapacité mentale « comme étant des personnes dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison de difficultés causées par un problème de santé mentale ou psychologique ».[12]

Globalement, le présent document vise à adopter une approche plus vaste et plus inclusive relativement aux expériences des étudiants en matière de santé mentale. On y reconnaît que les étudiants vivent un vaste éventail d'expériences et éprouvent divers besoins à cet égard. Par conséquent, bon nombre d'entre eux vivent des difficultés et rencontrent des obstacles qui les empêchent d'accéder aux études postsecondaires, en premier lieu, et d'accéder aux services dont ils ont besoin pour réussir, s'ils parviennent à poursuivre leurs études. Dans le présent rapport, nous nous sommes inspirés de la formulation de l'OMC et de la CSMC pour décrire les problèmes de santé mentale et les maladies mentales afin de proposer une série de recommandations au niveau fédéral dans le but de s'assurer que le contexte postsecondaire canadien favorise une bonne santé mentale et que tous les étudiants à venir et actuels puissent bénéficier de diverses mesures de soutien pour atteindre leur plein potentiel académique et leurs objectifs.

10 *Santé mentale : un état de bien-être* (Organisation mondiale de la santé, août 2014). Consulté en ligne à : http://www.who.int/features/factfiles/mental_health/fr/

11 *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* (Commission de la santé mentale du Canada, 2012). Consulté en ligne à : http://strategie.commissionsantementale.ca/pdf/strategie-text-fr.pdf

12 Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012* (Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014002-fra.htm

Le rôle du gouvernement fédéral dans la santé mentale et l'éducation postsecondaire

Même si l'éducation (incluant l'éducation au niveau postsecondaire) est généralement une responsabilité provinciale au Canada, le gouvernement fédéral a un rôle actif et très important à jouer dans ce dossier. Le gouvernement fédéral dépense plus de 12 milliards de dollars par année dans l'EPS, investit des milliards de dollars dans divers mécanismes et outils, notamment le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, l'aide financière aux étudiants par le truchement du Programme canadien de prêts aux étudiants, le soutien aux étudiants autochtones et inuits grâce au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, les investissements dans la recherche par le biais des trois organismes subventionnaires et de la Fondation canadienne pour l'innovation, les investissements dans les infrastructures d'importance et bien davantage[13].

Les gouvernements fédéral et provinciaux assument des responsabilités qui se chevauchent concernant la santé mentale. Même si les provinces ont généralement autorité sur la prestation des soins de santé, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et sa capacité à légiférer dans un dossier présentant un « intérêt national » font en sorte qu'il conserve un rôle actif dans ce domaine[14]. Le financement des soins en santé mentale constituait un élément important des récentes négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux relativement au Transfert canadien en matière de santé (qui permet le transfert de fonds vers les provinces pour couvrir les coûts des soins de santé)[15].

En règle générale, le gouvernement fédéral participe au « financement d'initiatives pancanadiennes visant la promotion de la santé mentale, la recherche et la collecte de données, l'élaboration de politiques et un meilleur accès aux services de santé mentale dans tout le pays »[16]. Il est également directement responsable de la prestation de services à certaines populations, incluant les communautés autochtones et inuites, les membres des Forces canadiennes et les vétérans. La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a reçu le mandat du gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité de la « conception et de la diffusion de programmes et d'outils novateurs qui favorisent la santé mentale et le bien-être de la population canadienne »[17]. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) joue également un rôle dans la santé mentale à l'échelle du Canada par le truchement de son mandat, qui est de « promouvoir et de protéger la santé des Canadiens au moyen du leadership, de partenariats, de l'innovation et de a prise de mesures dans le domaine de la santé publique »[18].

Même si l'éducation postsecondaire et la santé mentale sont souvent considérées comme des champs de responsabilité provinciaux, le présent rapport décrit plusieurs façons dont le gouvernement fédéral pourrait contribuer à la promotion, au soutien et à l'amélioration de la santé mentale sur les campus du Canada.

13 *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire* (Ottawa : Bureau du directeur parlementaire du budget, 2016). Consulté en ligne à : http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE_FR.pdf

14 Martha Butler et Karin Phillips, *Questions d'actualité en santé mentale au Canada – Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé mentale* (Bibliothèque du Parlement, août 2013). Consulté en ligne à : https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-76-f.htm

15 Kelly Grant, « What you need to know about the Canada Health Transfer », *Globe and Mail* (18 décembre 2016). Consulté en ligne : https://www.theglobeandmail.com/news/politics/what-you-need-to-know-about-the-canada-health-transfer/article33360624/

16 Martha Butler et Karin Phillips, *Questions d'actualité en santé mentale au Canada – Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé mentale* (Bibliothèque du Parlement, août 2013). Consulté en ligne à : https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-76-f.htm

17 *À propos de nous* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/la-commission

18 *À propos de l'Agence* (Agence de la santé publique du Canada). Consulté en ligne à : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/mandat/a-propos-agence.html

Le contexte postsecondaire canadien

La santé mentale et les étudiants de niveau postsecondaire

Les données sur le nombre d'étudiants confrontés à l'ensemble du continuum des problèmes de santé mentale et des maladies mentales, qu'il s'agisse d'une « condition légère à modérée »[19] ou d'un diagnostic de maladie mentale, sont limitées. On pourrait comptabiliser le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes d'accessibilité des campus, mais il n'existe aucun processus de déclaration national s'appliquant aux établissements postsecondaires à cet égard. Selon un sondage annuel mené auprès des étudiants universitaires canadiens à l'obtention de leur diplôme, 17 % des participants se sont déclarés comme ayant une incapacité, principalement attribuable à un problème de santé mentale[20].

Étudiants inscrits sous la catégorie « psychique » des incapacités en Ontario

67 % d'augmentation entre 2006 et 2011

Un rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) fait état d'une augmentation de 67 % du nombre d'étudiants inscrits sous la catégorie « psychique » des incapacités dans les bureaux d'accessibilité de l'Ontario entre 2006 et 2011. Le même rapport révèle que « selon les données déclarées à l'échelle provinciale par les bureaux offrant des services de soutien aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, les trois incapacités les plus courantes sont les difficultés d'apprentissage, suivies par les déficiences psychiques et la maladie chronique »[21]. Dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick, on a constaté une augmentation de 300 % du nombre d'étudiants requérant un accommodement en matière de santé mentale entre 2012 et 2015[22].

« Les besoins à l'égard de mesures de soutien et de services diversifiés en matière de santé mentale sur les campus continuent d'augmenter. »

Même si les statistiques sur la santé mentale et les bureaux d'accessibilité dans les campus révèlent une croissance de la demande à l'égard de mesures de soutien en santé mentale au niveau postsecondaire, elles brossent également un tableau incomplet. Comme « la plupart des gens souffrant d'un problème de santé mentale ou de maladie mentale ont des troubles légers à modérés », le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire devant composer avec des problèmes de santé mentale et la maladie mentale est certainement beaucoup plus élevé que ce que laissent entendre les statistiques des bureaux d'accessibilité[23]. Ceux qui éprouvent des « troubles légers à modérés » ont également besoin de mesures de soutien, mais ce soutien n'est pas toujours offert par les bureaux d'accessibilité des étudiants que l'on trouve sur la plupart des campus canadiens.

Lorsque l'on tient compte de l'ensemble des étudiants visés par le spectre des problèmes de santé mentale et des maladies mentales, ainsi que des étudiants qui déclarent être atteint par ce type de troubles et de ceux qui ne le font pas, il apparaît évident qu'un grand nombre d'étudiants de niveau postsecondaire éprouvent des problèmes de santé mentale ou souffrent d'une maladie mentale à un moment donné de leurs études. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les besoins à l'égard de mesures de soutien et de services diversifiés en matière de santé mentale sur les campus continuent d'augmenter.

19 Pour plus d'information sur une condition « de légère à modérée », consultez *Arguments en faveur des investissements – Documents d'information* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/arguments-en-faveur-des-investissements-documents-dinformation

20 *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année* (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015), I. Consulté en ligne à : http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf

21 Ursula McCloy & Lindsay DeClou, *Les personnes handicapées en Ontario : Taux de participation à des études postsecondaires, expériences des étudiants et résultats sur le marché du travail* (Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2013), 14. Consulté en ligne à : http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/At%20Issue%20-%20Disability%20in%20ON_FR.pdf

22 *Postsecondary: The Pathway to Prosperity* (Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick, 2016). Consulté en ligne à : https://aenbnbsa.files.wordpress.com/2016/11/nbsa-2016_2017-lobby-doc_references.pdf

23 *Arguments en faveur des investissements – documents d'information* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/arguments-en-faveur-des-investissements-documents-dinformation; pour des données sur les « niveaux et l'intensité des besoins », consulter *Faire valoir des arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques* (Commission de la santé mentale du Canada, mars 2017). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/case_for_investment_fr.pdf

Les avantages d'une éducation de niveau postsecondaire

L'importance de s'assurer que tous les étudiants, actuels et futurs, incluant ceux qui souffrent d'un problème de santé mentale ou de maladie mentale, puissent suivre des études supérieures et obtenir des diplômes d'études postsecondaires est confirmée par les statistiques. Le lien entre le niveau d'éducation, les possibilités d'emploi et le revenu est bien établi. Dans la population générale, le taux d'emploi des Canadiens possédant un diplôme d'études postsecondaires, qu'il provienne d'un collège, d'une école polytechnique ou d'une université, est toujours plus élevé que le taux d'emploi de ceux qui n'ont obtenu qu'un diplôme d'études secondaires[24].

« Plus de 40 % des adultes ont rapporté être incapables de travailler en raison de leurs problèmes de santé mentale, et qu'un autre 8 % étaient sans emploi, mais à la recherche de travail. »

Compte tenu des avantages économiques évidents de l'éducation de niveau postsecondaire, il est préoccupant de constater que les Canadiens ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale semblent afficher un taux de diplomation de niveau postsecondaire inférieur à celui de la population en général. L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 révèle que « les adultes de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études et qui ont déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité de ne pas avoir terminé des études secondaires (23,3 % contre 13,1 %) ». En outre, « les répondants de 15 à 64 ans ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale étaient aussi moins susceptibles (46,3 %) que leurs homologues sans incapacité (61,1 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires »[25].

Statistique Canada souligne le lien entre les études postsecondaires et des taux d'emploi plus élevés, et remarque qu'en 2011 « cela s'avère pour les personnes sans incapacité et pour celles avec une incapacité, peu importe le degré de sévérité de cette incapacité »[26]. Au-delà des taux d'emploi, les données probantes montrent un lien direct entre l'éducation et le niveau de revenu. L'Enquête canadienne sur l'incapacité révèle que parmi les adultes en âge de travailler, ceux qui ont déclaré une incapacité mentale « touchaient un revenu d'emploi médian inférieur à celui des répondants sans incapacité (19 400 $ par rapport à 34 100 $, respectivement) »[27]. La même enquête indique que plus de 40 % des adultes ont rapporté être incapables de travailler en raison de leurs problèmes de santé mentale, et qu'un autre 8 % étaient sans emploi, mais à la recherche de travail. Un quart des adultes de l'enquête ont rapporté qu'une formation ou une expérience inadéquate les empêchaient de trouver un emploi, ce qui confirme le lien entre l'éducation et les résultats sur le plan de l'emploi[28].

Revenu médian dans 2011

Personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale

19 400 $

Personnes sans incapacité

34 100 $

Selon la CSMC, les problèmes de santé mentale et la maladie mentale coûtent au moins 50 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Cette somme comprend les coûts directs (soins de santé), ainsi que les coûts indirects « en raison des baisses de productivité (occasionnées par l'absentéisme, le présentéisme et le rou-

24 *The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009), 9. Consulté en ligne à : http://www.yorku.ca/pathways/literature/Access/The%20Price%20of%20Knowledge%202009.pdf

25 Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012* (Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014002-fra.htm

26 Martin Turcotte, *Les personnes avec incapacité et l'emploi* (Ottawa : Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.htm

27 Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012* (Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014002-fra.htm

28 Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012* (Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014002-fra.htm

lement de personnel) »[29]. À cet égard, la CSMC souligne également le problème « du coût de renonciation, comme la perte de revenu »[30]. Un rapport de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) indique également que les problèmes de santé mentale et les maladies mentales sont souvent associés à la difficulté de trouver et de conserver un emploi, ainsi qu'au présentéisme et à l'absentéisme[31].

« Les problèmes de santé mentale et la maladie mentale coûtent au moins 50 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. »

Au-delà d'un meilleur emploi et d'un revenu plus élevé, l'éducation joue également un rôle positif en contribuant à une bonne santé mentale. On a constaté que l'emploi participe à la guérison des personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou d'une maladie mentale[32]. Ceux qui ont atteint des niveaux d'études supérieures sont plus susceptibles d'accéder à des services de santé mentale[33]. Les données probantes montrent également qu'une intervention précoce en santé mentale contribue à de meilleurs résultats à long terme. Une intervention efficace dès le départ, selon un rapport de la CSMC, réduit le risque de perturbation accrue dans le fonctionnement quotidien et augmente considérablement la probabilité de guérison. Les programmes d'intervention précoce doivent être un élément clé du continuum des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux adultes émergents. En comparaison, le même rapport fait état de travaux de recherche indiquant que les problèmes de santé mentale non traités au début de la vie adulte peuvent accroître le risque de développer des troubles de santé mentale graves et chroniques[34]. Une intervention au niveau postsecondaire aide les étudiants à réussir leurs études, tout en développant la résilience dont ils auront besoin tout au long de leur carrière et au cours de leur vie. Il s'agit également d'un investissement rentable pour le Canada dans son ensemble, qui contribuera vraisemblablement à compenser les coûts estimés à 50 milliards de dollars associés aux problèmes de santé mentale et aux maladies mentales. Compte tenu de la nature pressante des besoins des étudiants postsecondaires canadiens, aucune excuse ne peut être invoquée pour ne pas agir dans ce dossier dès maintenant.

« Une intervention précoce en santé mentale contribue à de meilleurs résultats à long terme. »

29 *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 1. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/la%20nesessite%20dinvestir%20dans%20la%20sante%20mentale%20au%20canada.pdf; voir également *Faire valoir des arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques* (Commission de la santé mentale du Canada, mars 2017). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/case_for_investment_fr.pdf

30 *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 17. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/la%20nesessite%20dinvestir%20dans%20la%20sante%20mentale%20au%20canada.pdf

31 Eric Diotte, *Santé mentale et égalité des droits : les troubles de l'humeur* (Ottawa : Commission canadienne des droits de la personne, 2012), 9. Consulté en ligne à : https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport_sur_les_troubles_de_lhumeur.pdf

32 H.L. Provencher, R. Gregg, S. Mead, & K.T. Mueser, « The role of work in the recovery of persons with psychiatric disabilities », *Psychiatric Rehabilitation Journal* 26 no 2 (2002): 142.

33 L.S. Steele, C.S. Dewa, E. Lin, K.L.K. Lee, « Education level, income level and mental health services use in Canada: Associations and policy implications », *Healthcare Policy 3* no 1 (2007).

34 Jenny Carver, Mario Cappelli, Simon Davidson, Warren Caldwell, Marc-André Bélair et Melissa Vloet, *Taking the Next Step Forward: Building a Responsive Mental Health and Addictions System for Emerging Adults* (Commission de la santé mentale du Candaa, 2015), 11. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/Taking%252520the%252520Next%252520Step%252520Forward_0.pdf

De quoi les étudiants ont-ils besoin? La santé mentale et les obstacles à la réussite et à une participation pleine et entière des étudiants canadiens

Après avoir établi pourquoi la santé mentale est un enjeu aussi important pour les étudiants de niveau postsecondaire, nous nous pencherons sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les étudiants sur les campus en matière de santé mentale, notamment en ce qui a trait à l'obtention d'accommodements académiques pour poursuivre leurs études, à la honte associée aux troubles de cette nature, aux options limitées en matière de soins et aux obstacles financiers. Cette section propose également des recommandations de mesures concrètes, à l'échelle nationale, qui contribueront à améliorer la santé mentale des étudiants partout au Canada.

Accommodements académiques

La plupart des étudiants qui s'inscrivent auprès des bureaux d'accessibilité des campus le font, du moins en partie, pour obtenir des accommodements académiques. Ces accommodements prévoient des services et des mesures de soutien additionnels, ainsi que des modes d'évaluation et d'apprentissage alternatifs. Une enquête américaine sur la santé mentale dans les collèges établissait une liste des types d'accommodements jugés les plus importants par les étudiants, incluant les absences justifiées pour suivre un traitement, un congé de maladie, le retrait d'un cours sans pénalité, des ajustements pendant les périodes d'examen et une disponibilité accrue des conseillers académiques[35].

« La recherche montre que la réussite de nombreux étudiants de niveau postsecondaire repose sur la présence d'accommodements accessibles et en nombre suffisant. »

Chaque établissement a des règles différentes en ce qui a trait aux accommodements, généralement dictées par les lois, politiques et normes provinciales ou territoriales[36]. Selon certains chercheurs, l'objectif pédagogique idéal devrait reposer sur un modèle éducatif universel, soit un modèle de l'éducation qui est accessible, et ainsi bénéfique, à tous les étudiants, quelles que soient leurs aptitudes individuelles. Par exemple, certains accommodements généralement accordés aux étudiants de niveau postsecondaire ayant un trouble de l'apprentissage, comme des aides visuelles, des notes de classe accessibles et des formats d'examens différents, pourraient être intégrés à l'enseignement de façon à bénéficier à l'ensemble des apprenants et à créer un environnement inclusif pour les étudiants qui ont besoin de tels accommodements[37]. Mais jusqu'à maintenant, la norme dans les établissements d'enseignement postsecondaire mise essentiellement sur les accommodements individuels.

La recherche montre que la réussite de nombreux étudiants de niveau postsecondaire

35 Darcy Gruttadaro et Dana Crudo, *College Students Speak: A Survey Report on Mental Health* (Arlington, VA: National Alliance on Mental Illness, 2012), 13. Consulté en ligne : https://www.nami.org/getattachment/About-NAMI/Publications-Reports/Survey-Reports/College-Students-Speak_A-Survey-Report-on-Mental-Health-NAMI-2012.pdf

36 S.A. Thompson & W. Lyons, *Review of literature on education and disability* (Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap, 2009).

37 P. Silver, A. Bourke & K.C. Strehorn, « Universal design in higher education: An approach for inclusion », *Equity & Excellence in Education 31*, no 2 (1998): 48.

repose sur la présence d'accommodements accessibles et en nombre suffisant. Les études sur les étudiants ayant des « incapacités invisibles » révèlent que ces derniers jugent les accommodements essentiels à leur succès[38].

> *« Le terme "incapacité invisible" fait référence à une invalidité qui n'est pas immédiatement remarquable. Il peut s'agir d'une lésion cérébrale, de douleurs chroniques, de troubles gastro-intestinaux, et bien plus. Comme elles ne sont pas évidentes, les incapacités invisibles sont souvent négligées et mal comprises. »*[39]

Les accommodements font partie intégrante des mesures visant à s'assurer que les étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale bénéficient d'un soutien adéquat. Tel qu'indiqué dans une enquête américaine, pour les étudiants ayant des problèmes de santé mentale, l'accès à des accommodements appropriés peut faire toute la différence sur les plans de la réussite académique et de l'obtention d'un diplôme[40].

« Les étudiants hésitent parfois à déclarer qu'ils souffrent d'un problème de santé mentale ou d'une maladie mentale de crainte d'être stigmatisés. »

La plupart des établissements d'enseignement postsecondaire exigent la preuve du diagnostic officiel d'une incapacité permanente, précisant le type d'incapacité, afin d'accorder aux étudiants un accès à ces types d'accommodements académiques. Cette exigence se révèle problématique pour les étudiants qui éprouvent les symptômes associés à un problème de santé mentale ou à une maladie mentale pour la première fois et qui ont besoin d'un soutien immédiat. Ils sont parfois incapables d'obtenir une évaluation d'un psychiatre ou d'un psychologue en raison des longues périodes d'attente ou des coûts trop élevés. Ils hésitent parfois à déclarer qu'ils souffrent d'un problème de santé mentale ou d'une maladie mentale de crainte d'être stigmatisés[41].

Il s'agit là d'une crainte raisonnable. Les normes quant à la documentation aux fins d'accommodements associés à des problèmes de santé mentale ont récemment été contestées en Ontario, lorsqu'un étudiant au doctorat de l'Université York de Toronto a déposé une requête devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario après qu'on lui ait demandé à plusieurs reprises de divulguer un diagnostic de maladie mentale pour obtenir des accommodements sur le campus. L'étudiant remettait en question la nécessité pour les établissements d'enseignement postsecondaire d'accéder à ce type de renseignements personnels, et la Commission ontarienne des droits de la personne a rendu une décision favorable à l'étudiant. Ce jugement a donné lieu à la révision des normes relatives à la documentation exigée à l'Université York. Les nouvelles normes exigent un certificat médical établissant que l'étudiant détient un diagnostic officiel de troubles de santé mentale et décrivant les restrictions ou limites qui peuvent requérir un accommodement, sans toutefois divulguer la nature du diagnostic[42]. La décision rendue dans cette affaire laisse entendre que les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ne respectent peut-être pas adéquatement la confidentialité des étudiants dans le cadre du processus de demande d'accommodements.

Il importe de souligner que les étudiants ne peuvent accéder à des accommodements officiels que s'ils s'adressent aux bureaux d'accessibilité de leur établissement. La recherche indique que malgré le fait que les étudiants soient informés de la présence de ces bureaux sur le campus, bon nombre d'entre eux ignorent qu'ils pourraient être admissibles aux services qu'ils offrent[43]. En outre, certaines études laissent entendre que le personnel et le corps professoral

38 C.M. Kreider, R.M. Bendixen & B.J. Lutz, « Holistic Needs of University Students with Invisible Disabilities: A Qualitative Study », *Physical & Occupational Therapy in Pediatrics 35*, no 4 (2015) : 427; L. Mullins & M. Preyde, « The lived experiences of students with an invisible disability at a Canadian university », Disability & Society 28 no 2 (2013): 153.

39 *Let's Talk About Invisible Disabilities* (Rich Hansen Foundation, 17 juillet 2015). Consulté en ligne à : http://www.rickhansen.com/Blog/ArtMID/13094/ArticleID/81/Lets-Talk-About-Invisible-Disabilities

40 Darcy Gruttadaro et Dana Crudo, *College Students Speak: A Survey Report on Mental Health* (Arlington, VA: National Alliance on Mental Illness, 2012), 12. Consulté en ligne à : https://www.nami.org/getattachment/About-NAMI/Publications-Reports/Survey-Reports/College-Students-Speak_A-Survey-Report-on-Mental-Health-NAMI-2012.pdf

41 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).

42 *Nouvelles lignes directrices en matière de documentation aux fins d'accommodement des besoins des étudiants ayant des troubles mentaux* (Commission ontarienne des droits de la personne, janvier 2016). Consulté en ligne à : http://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/nouvelles-lignes-directrices-en-mati%C3%A8re-de-documentation-aux-fins-daccommodement-des-besoins-des

43 R. Markoulakis, *The social relations of accessibility: Explicating the work of accommodation for students with mental health problems in university* (thèse de doctorat, Université de Toronto, 2014), 67.

ne savent pas comment composer avec les troubles mentaux des étudiants, et sont donc moins enclins à diriger les étudiants vers ces services[44]. La décision finale quant au recours à un accommodement académique, comme la prolongation d'un délai pour un travail individuel, est souvent laissée à la discrétion des professeurs. Cela constitue un autre obstacle pour les étudiants qui doivent composer avec des professeurs qui ne connaissent pas les services offerts aux étudiants souffrant de troubles de santé mentale ou de maladie mentale, ou qui ne sont pas disposés à consacrer quelques heures de travail de plus pour accommoder les étudiants[45]. Même sans nourrir de préjugés à l'égard de ces étudiants, les professeurs et d'autres étudiants se disent inquiets quant à l'intégrité du travail académique et au respect des exigences du cours ou du programme, et craignent également de donner l'impression de leur accorder un « traitement de faveur »[46]. Comme dans le cas de l'Université York, les étudiants pourraient devoir divulguer des renseignements personnels qui ne sont pas pertinents à leur demande d'accessibilité.

« Certains étudiants doivent parfois se retirer d'un cours ou d'un programme en raison de problèmes de santé mentale. »

Parfois, les accommodements académiques offerts dans certains cours ne sont pas suffisants. Certains étudiants doivent parfois se retirer d'un cours ou d'un programme en raison de problèmes de santé mentale. Lorsque ces situations surviennent, il importe d'instaurer des politiques pour faciliter leur retour aux études. Un groupe de travail du Royaume-Uni sur la santé mentale et les études postsecondaires recommande de développer de solides procédures de soutien qui permettent aux étudiants de prendre des « pauses santé » en cours d'études ou de travail, accompagnées de mesures visant à évaluer leur état de préparation à un retour en classe après une pause et à faciliter ce retour[47]. Des pratiques exemplaires doivent être mises en place dans les établissements du Canada afin d'accorder aux étudiants plus de souplesse lorsqu'ils doivent mettre leurs études en veilleuse pendant un certain temps, et de leur garantir que le processus de retour sera simplifié. À cet égard, le Programme canadien de prêts aux étudiants pourrait offrir de meilleures options aux étudiants emprunteurs pour leur permettre de prendre une pause de leurs études. Ainsi, les prêts d'études seraient « suspendus », signifiant que la phase de remboursement serait reportée et que les intérêts ne commenceraient pas à courir immédiatement. On discutera de cette option plus en détail dans la section sur l'accessibilité financière.

Recommandations :

- **Former un groupe de travail national, où les étudiants seraient représentés, afin d'étudier les pratiques exemplaires et de formuler des recommandations et des directives pour améliorer les accommodements associés aux problèmes de santé mentale sur les campus du Canada. Cette étude reposerait sur l'excellent travail effectué à ce sujet par l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada (ASEUCC) et par la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC)[48].**
- **Les principaux enjeux à considérer comprennent, entre autres, les exigences aux fins de documentation, la protection de la confidentialité, la sensibilisation des étudiants aux accommodements offerts, la formation du personnel et du corps professoral et les politiques relatives à un retrait temporaire des études.**
- **Mise en œuvre uniforme des pratiques exemplaires relatives aux accommodements pour troubles de santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.**

44 D. Megivern, S. Pellerito, & C. Mowbray, « Barriers to higher education for individuals with psychiatric disabilities », *Psychiatric Rehabilitation Journal 26*, no 3 (2003) : 225.

45 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm

46 L. Mullins & M. Preyde, « The lived experiences of students with an invisible disability at a Canadian university », *Disability & Society 28*, no 2 (2013): 153; *Understanding Accessibility in Graduate Education for Students with Disabilities in Canada, Part 1: Incorporating Reasonable Accommodations* (Association nationale des étudiant(e)s handicap(e)s au niveau postsecondaire, 2016), 6. Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/en/about/projects/graduate-taskforce/index.php

47 *Student Mental Wellbeing in Higher Education: Good Practice Guide* (Universities UK: 2015), 6-7. Consulté en ligne à : http://www.universitiesuk.ac.uk/policy-and-analysis/reports/Pages/student-mental-wellbeing-in-higher-education.aspx

48 *Campus Mental Health: Community of Practice* (Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada). Consulté en ligne à : http://cacuss-campusmentalhealth.ca

Réduction de la stigmatisation et services de soutien en santé mentale

La stigmatisation associée à la maladie mentale demeure un défi de taille sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire. Tel que mentionné ci-dessus, certains étudiants peuvent chercher à obtenir des accommodements académiques, et y être admissibles, par le truchement de leur bureau d'accessibilité sur le campus ou par une entente directe avec le professeur. Cependant, une étude a révélé que 30 % des étudiants n'avaient pas demandé d'accommodements car ils craignaient de divulguer de l'information sur leur état de santé à un membre du corps professoral. La divulgation d'information sur la santé mentale rend non seulement les étudiants vulnérables à une discrimination possible de la part des professeurs et camarades, mais également de la part de futurs employeurs qui pourraient prendre connaissance de cette information[49].

« 30 % des étudiants n'avaient pas demandé d'accommodements car ils craignaient de divulguer de l'information sur leur état de santé à un membre du corps professoral. »

« Cette crainte de la stigmatisation est justifiée : les étudiants ont droit à des réactions négatives, comme la banalisation des problèmes de santé mentale et de la maladie mentale et le scepticisme à l'égard des demandes d'accommodements des étudiants. »

Cette crainte de la stigmatisation est justifiée : les étudiants ont droit à des réactions négatives, comme la banalisation des problèmes de santé mentale et de la maladie mentale et le scepticisme à l'égard des demandes d'accommodement des étudiants. Même si certains étudiants ont reçu un bon accueil après avoir divulgué leur problème de santé mentale, rapporte une étude, les réactions négatives ne sont pas inhabituelles, notamment la banalisation de leur maladie, des accusations de vouloir simuler ou tromper, des sentiments d'indignité et même de la discrimination[50]. Les professeurs sondés ont également exprimé leurs préoccupations quant à un alourdissement de leur charge de travail pour accommoder ces étudiants, ainsi qu'à leur capacité de réussite[51]. Les étudiants qui veulent obtenir des accommodements doivent parfois même composer avec les préjugés du personnel des bureaux d'accessibilité. Une étude canadienne sur le personnel chargé des services aux étudiants handicapés dans 122 établissements d'enseignement postsecondaire canadiens a révélé qu'un nombre important de répondants jugeaient qu'au moins 25 % des étudiants présentaient des demandes en vue d'obtenir un financement ou des accommodements auxquels ils n'avaient pas droit[52]. Ces attitudes sociales négatives peuvent être attribuables, en partie, à la nature « invisible » de la santé mentale, ce qui rend le diagnostic et les symptômes plus difficiles à « prouver »[53]. Ces comportements sont également attribuables à la peur, au manque de connaissance et à la stigmatisation qui entourent les troubles de santé mentale.

L'atténuation de la stigmatisation constitue un aspect essentiel du soutien aux étudiants, qui contribue à éliminer les obstacles à l'accès aux études postsecondaires et à améliorer la santé mentale de tous sur les campus. Comme l'a affirmé la CSMC récemment, il importe de continuer à lutter contre cette stigmatisation en milieu scolaire, à tous les niveaux, pour favoriser le bien-être des étudiants. Les communautés scolaires et campus doivent s'efforcer de « déstigmatiser » les problèmes de santé mentale en élaborant des politiques pertinentes, en imposant une formation sur la santé mentale et l'acquisition de compétences à cet égard chez les professionnels de l'éducation et en favorisant activement une meilleure connaissance de

49 M.S. Salzer, L.C. Wick & J.A. Rogers, « Familiarity with and use of accommodations and supports among postsecondary students with mental illnesses », *Psychiatric Services 59* no 4 (2008): 374.

50 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm

51 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm

52 A.G. Harrison & J. Wolforth, « Findings from a pan-Canadian survey of disability service providers in post-secondary education », *International Journal of Disability, Community & Rehabilitation 11* no 1 (2012). Consulté en ligne à : http://www.ijdcr.ca/VOL11_01/articles/harrison.shtml

53 L. Mullins & M. Preyde, « The lived experiences of students with an invisible disability at a Canadian university », *Disability & Society 28* no 2 (2013): 154.

la maladie mentale[54]. Des programmes comme The Inquiring Mind[55] à l'Université de Calgary et le programme La tête haute de la CSMC[56] sont des exemples de programmes qui offrent aux étudiants les outils dont ils ont besoin pour combattre la stigmatisation et promouvoir la santé mentale.

« Dans certaines écoles, les étudiants peuvent être vus une fois par semaine, d'autres, une fois par mois ou une fois tous les deux mois. Les temps d'attente peuvent atteindre deux à trois mois. »

Dans son rapport publié récemment intitulé Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents, la CSMC mentionne que les adultes émergents (soit les jeunes âgés de 14 à 25 ans) sont expulsés des services de traitement en santé mentale et en toxicomanie pour les enfants et les jeunes pour être dirigés vers les services et programmes pour adultes. Trop souvent, ces transitions sont chaotiques et peuvent entraîner de graves perturbations[57]. Dans les recommandations formulées à cet égard, on mentionne que les services devraient être offerts dans le contexte le moins restrictif possible et au niveau d'intensité requis pour favoriser le traitement et la guérison. Il faut donc offrir ces services dans des points d'accès qui interpellent les jeunes, comme les services de santé en milieu universitaire, les écoles secondaires et les centres communautaires[58].

Même si la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire offrent des services de santé aux étudiants installés sur les campus, même des services de counselling, ils n'ont généralement pas les ressources ou le financement requis pour répondre à la demande croissante à l'égard des services de santé mentale. Selon un rapport de la Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA), ces services sont limités et leur prestation, difficile[59]. Les étudiants sondés par l'OUSA ont rapporté des temps d'attente allant d'une semaine à trois mois, à différentes périodes de l'année, pour obtenir un rendez-vous en counselling[60]. La Ontario College Health Association rapporte de la même façon que dans certaines écoles, les étudiants peuvent être vus une fois par semaine, d'autres, une fois par mois ou une fois tous les deux mois. Les temps d'attente peuvent atteindre deux à trois mois, selon la période de l'année[61]. L'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick rapporte des temps d'attente pour les services de santé mentale allant de deux à six semaines, en moyenne, alors que dans certains campus, pendant l'année scolaire, ces délais peuvent atteindre six mois[62].

Il faut accroître le financement des services offerts aux étudiants en santé mentale, et ce, partout au pays. Dans la plupart des cas, il faudra offrir davantage de counselling, et de services psychiatriques et psychologiques. Les réseaux de soutien par les pairs constituent également une option utile pour certains étudiants. Le soutien par les pairs rémunéré, évoque la CSMC dans son Énoncé de consensus, doit devenir une partie intégrante du système de soins. Comme l'explique la CSMC, le soutien par les pairs est une relation d'aide entre des personnes qui vivent les mêmes expériences. Le pair aidant offre un soutien social et émotionnel à d'autres qui ont vécu des expériences similaires[63]. Des recherches récentes évoquent la grande valeur du soutien par les pairs, et la CSMC recommande l'adoption de directives nationales sur le soutien par les pairs au Canada[64].

54 *Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents* : *Faire de la transition une priorité au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 2017. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/sante-mentale-des-adultes-emergents

55 *The Inquiring Mind* (University of Calgary). Consulté en ligne à : https://www.ucalgary.ca/wellnesscentre/events-programs/training/inquiring-mind

56 *La tête haute* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/latetehaute

57 *Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents* : *Faire de la transition une priorité au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 2017. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/sante-mentale-des-adultes-emergents

58 *Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents* : *Faire de la transition une priorité au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 2017. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/sante-mentale-des-adultes-emergents

59 Laura Bassett, Sarah Letersky, Raelle Ricci et Danielle Pierre, *Policy Paper: Students with Disabilities* (Toronto: Ontario Undergraduate Student Alliance, 2016): 17. Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ousa/pages/36/attachments/original/1473367488/Students_with_Disabilities_document.pdf?1473367488

60 Rodrigo Narro Perez, Shawn Murphy and Michael Gill, *Policy Paper: Student Health and Wellness* (Toronto: Ontario Undergraduate Student Alliance, 2014), 28. Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ousa/pages/80/attachments/original/1473368840/Student_Health_and_Wellness_document.pdf?1473368840

61 *Towards a Comprehensive Mental Health Strategy: The Crucial Role of Colleges and Universities as Partners* (Ontario College Health Associations, décembre 2009), 16. Consulté en ligne à : http://oucha.ca/pdf/mental_health/2009_12_OUCHA_Mental_Health_Report.pdf

62 *Postsecondary: The Pathway to Prosperity* (Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick, 2016). Consulté en ligne à : https://aenbnbsa.files.wordpress.com/2016/11/nbsa-2016_2017-lobby-doc_final-1.pdf

63 *Soutien par les pairs* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/focus-areas/soutien-par-les-pairs

64 *Soutien par les pairs* (Commission de la santé mentale du Canada). Consulté en ligne : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/focus-areas/soutien-par-les-pairs; Céline Cyr, Heather Mckee, Mary O'Hagan et Robyn Priest, *Soutien par les pairs : Une nécessité* (Commission

De meilleures données nationales sur la santé mentale, et une meilleure coordination des données recueillies à l'échelle nationale, se révéleraient fort utiles pour améliorer l'accessibilité des services aux étudiants et les efforts déployés afin de lutter contre la stigmatisation. Actuellement, on ne dispose pas de suffisamment de données sur la prévalence des problèmes de santé mentale et des maladies mentales sur les campus d'établissements d'enseignement

« Les besoins en matière de recherche et de données sur la santé mentale des adultes émergents doivent être comblés de toute urgence pour justifier l'établissement de services et de programmes. »

postsecondaire, ainsi que sur la disponibilité des services et les accommodements offerts, entre autres. Tel qu'indiqué dans l'Énoncé de consensus de la CSMC, [les besoins en matière de recherche et de données sur la santé mentale des adultes émergents doivent être comblés de toute urgence pour justifier l'établissement de services et de programmes[65].

Recommandations :

- **Le gouvernement fédéral soutient et finance, par le truchement de l'Agence de la santé publique du Canada, des campagnes dans les établissements d'enseignement postsecondaire du pays visant à atténuer la stigmatisation, à améliorer les connaissances sur la santé mentale et à faire connaître aux étudiants les services de santé mentale et les autres mesures de soutien connexes.**
- **Investissements accrus du gouvernement fédéral dans la santé mentale, partout au Canada, conformément aux recommandations de la CSMC formulées dans Changer les orientations, changer des vies : stratégie en matière de santé mentale pour le Canada.**
- **Former un organisme national chargé de recueillir des données sur la santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Il faut disposer de meilleures données nationales pour veiller à ce que des solutions probantes soient mises en œuvre pour lutter contre la stigmatisation, réduire la discrimination et améliorer les mesures de soutien en santé mentale sur les campus du Canada.**

Accessibilité financière

Le gouvernement fédéral canadien verse une aide financière remboursable et non remboursable aux étudiants de niveau postsecondaire dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) afin de rendre les études supérieures plus accessibles et abordables pour les Canadiens[66]. En plus d'un système élargi de prêts remboursables et de bourses non remboursables, le PCPE prévoit des dispositions particulières pour les étudiants ayant une incapacité permanente. Il s'agit notamment de bourses et de mesures de soutien éducatives en lien avec l'incapacité, de la réduction de la charge de cours exigée pour être admissible à un financement des études à temps plein, de la prolongation de la période requise pour compléter un programme et d'un montant maximal à vie d'aide financière. Le PCPE comprend également un Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente (le PAR-IP) qui réduit la période de

de la santé mentale du Canada, 2016). Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2016-10/Making_the_Case_for_Peer_Support_2016_Fr.pdf.pdf

65 *Énoncé de consensus sur la santé mentale des adultes émergents : Faire de la transition une priorité au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 2017. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/sante-mentale-des-adultes-emergents

66 *Convention relative aux droits des personnes handicapées : Premier rapport du Canada* (gouvernement du Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.ccdonline.ca/fr/international/un/canada/crpd-first-report

remboursement maximale de 15 à 10 ans et qui tient compte des dépenses liées à l'invalidité[67]. Ces dispositions s'appliquent uniquement aux prêts fédéraux. Les bourses, mesures de soutien et prêts provinciaux consentis aux étudiants ayant une invalidité sont assujettis aux dispositions provinciales à cet égard.

« Les temps d'attente en santé mentale font en sorte qu'il est difficile d'obtenir des accommodements au bon moment pendant l'année scolaire. »

Pour être admissibles aux options du PCPE liées à l'invalidité, les étudiants doivent faire la preuve de leur incapacité permanente en présentant un certificat médical, une évaluation psychopédagogique ou des documents établissant qu'ils reçoivent une aide fédérale ou provinciale aux personnes handicapées[68]. Ces documents sont aussi exigés pour obtenir des accommodements académiques dans le cadre d'un cours donné. Le processus souvent long et coûteux menant à l'obtention de ces documents présente un obstacle pour de nombreux étudiants souffrant d'un problème de santé mentale ou de maladie mentale, dont la moitié vivra les premiers symptômes de ces troubles pendant leurs études postsecondaires. Les délais pour

« Les évaluations psychologiques peuvent coûter jusqu'à 3 000 $ et ne sont généralement pas couvertes par les régimes d'assurance maladie provinciaux ou territoriaux. »

obtenir un diagnostic officiel après l'apparition des premiers symptômes d'une maladie mentale sont souvent longs, surtout lorsque les étudiants font face à d'autres obstacles les empêchant d'accéder aux services, comme des problèmes financiers. Les évaluations en santé mentale sont généralement réalisées par un psychiatre ou un psychologue agréé. Les services des psychiatres sont couverts par les régimes provinciaux, mais tel que précisé dans la section précédente, ces services sont rares et difficiles à obtenir pour les étudiants.

Les temps d'attente en santé mentale, même s'ils ne sont que de quelques mois, peuvent se révéler problématiques pour les étudiants. Au-delà du besoin souvent immédiat pour des services de counselling, ces temps d'attente font en sorte qu'il est difficile d'obtenir des accommodements au bon moment pendant l'année scolaire. Dans la plupart des cas, trois mois représentent la majeure partie d'un semestre dans le cadre des études postsecondaires. Lorsqu'un étudiant doit attendre trois mois avant d'obtenir la bonne documentation, son rendement relativement à la majorité des exigences et travaux risque fort d'en souffrir[69]. Cette situation peut donc avoir une incidence sur son admissibilité à une aide financière du PCPE.

À la lumière de ces difficultés, il est parfois plus pratique pour les étudiants de recourir à des psychologues en pratique privée pour obtenir les évaluations qui leur permettraient de bénéficier d'accommodements. Les évaluations psychologiques peuvent coûter jusqu'à 3 000 $ et ne sont généralement pas couvertes par les régimes d'assurance maladie provinciaux ou territoriaux. Comme le souligne l'Association nationale des étudiant(e) handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS) dans son évaluation des difficultés qu'éprouvent les étudiants à obtenir la documentation requise, il y a souvent des motifs légitimes expliquant pourquoi un étudiant ne possède pas de documents à jour, notamment les coûts associés aux tests et renouvellements de tests et l'absence de services pouvant offrir ces tests à proximité[70]. En ce qui a trait à la santé mentale, les étudiants sont moins enclins à risquer d'investir des milliers de dollars dans une évaluation lorsqu'ils ont déjà été victimes de stigmatisation. Le fardeau financier est particulièrement problématique puisque près de la moitié des étudiants de niveau postsecondaire ont besoin de leurs prêts pour financer leurs études. La dette moyenne des étudiants à l'obtention de leur diplôme en 2015 était de plus de 26 000 $[71].

---

67 *Programme d'aide au remboursement* (Emploi et Développement social Canada). Consulté en ligne à : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/pret-etudiants/prets-etudiants/prets-etudiants-plan-aide-remboursement.html

68 D. Hubka, & E. Killean, *Working Towards a Coordinated National Approach to Services, Accommodations and Policies for Post-Secondary Students with Disabilities* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 1999). Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp_intro.php

69 Rodrigo Narro Perez, Shawn Murphy, and Michael Gill, *Policy Paper: Student Health and Wellness* (Toronto: Ontario Undergraduate Student Alliance, 2014), 28. Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ousa/pages/80/attachments/original/1473368840/Student_Health_and_Wellness_document.pdf?1473368840

70 D. Hubka & E. Killean, *Working Towards a Coordinated National Approach to Services, Accommodations and Policies for Post-Secondary Students with Disabilities* (National Education Association of Disabled Students, 1999). Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp_intro.php

71 *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année* (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015), iv.

Les étudiants ayant un trouble d'apprentissage sont actuellement admissibles à un remboursement partiel du gouvernement fédéral pour leurs frais d'évaluation par le truchement de la bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente du PCPE. Cette bourse peut servir à financer les coûts d'une évaluation psychopédagogique pour un trouble d'apprentissage, ainsi que les frais de divers équipements et services de soutien, comme les services de preneurs de notes, d'interprètes gestuels et de conseillers académiques qui peuvent personnaliser les plans d'apprentissage. Même s'il s'agit d'une précieuse option de financement pour de nombreux étudiants, cette bourse ne permet pas de financer les coûts d'une évaluation psychologique nécessaire à l'obtention d'accommodements académiques associés à un trouble de santé mentale[72]. L'établissement d'un mécanisme de financement similaire pour couvrir les coûts directs d'une évaluation en santé mentale serait fort utile pour les étudiants qui souffrent de troubles de santé mentale et de maladie mentale. Cela s'avère particulièrement à la lumière des temps d'attente avec lesquels les étudiants doivent souvent composer pour accéder aux services en santé mentale sur le campus, de l'existence d'une structure de financement similaire dans le cadre du PCPE pour les étudiants ayant un trouble d'apprentissage et du fait que de nombreux étudiants de niveau postsecondaire ayant besoin d'une aide financière ont déjà accès au PCPE par ses programmes de prêts et de bourses.

« Cet accent mis sur les invalidités permanentes présente des difficultés particulières pour les étudiants atteints d'un problème de santé mentale ou de maladie mentale, puisque leurs symptômes fluctuent considérablement et ques ces troubles et maladies s'inscrivent dans un très vaste spectre. »

L'autre problème associé à l'accessibilité financière repose sur le fait que les programmes du PCPE sont axés sur des étudiants qui ont un diagnostic d'invalidité permanente. Le PCPE définit l'invalidité permanente comme une « limitation fonctionnelle à vie causée par une incapacité physique ou mentale qui empêche l'emprunteur d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour participer à des études de niveau postsecondaire et au marché du travail; et dont l'emprunteur sera atteint pour le reste de sa vie »[73]. Même si le PCPE a ouvert la voie à un meilleur soutien aux étudiants handicapés, ses politiques pourraient être élargies afin d'inclure un soutien plus adéquat aux étudiants ayant un problème de santé mentale.

Cet accent mis sur les invalidités permanentes présente des difficultés particulières pour les étudiants atteints d'un problème de santé mentale ou de maladie mentale, puisque leurs symptômes fluctuent considérablement et que ces troubles et maladies s'inscrivent dans un très vaste spectre. Dans son document sur les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité aux établissements d'enseignement postsecondaire, la NEADS recommande plus de souplesse dans la définition de ce qu'est une invalidité : « Les questions relatives à la condition des personnes handicapées sont complexes. Elles comportent souvent de multiples facettes et il faut les aborder avec souplesse et créativité pour trouver des mesures d'adaptation efficaces. De plus, une solution efficace pour une personne peut ne pas convenir à une autre. Faire preuve de souplesse, c'est être capable de suivre les lignes directrices tout en prenant en considération la situation et les particularités de chaque personne »[74]. On y explique également que lorsque les bureaux d'accessibilité élaborent des politiques et pratiques pour soutenir les étudiants handicapés, ils « doivent éviter de définir l'incapacité de façon rigide et de limiter l'application des politiques aux personnes souffrant d'une incapacité permanente puisque certaines incapacités – comme les affections chroniques ou les maladies mentales – sont épisodiques. Même si elles ne se manifestent pas en permanence, certaines incapacités peuvent tout de même exiger des mesures d'adaptation »[75]. La définition actuelle

Consulté en ligne à : http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf

72 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm; *Ouvrir la porte : surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Ottawa : Sénat du Canada, 2011), 67.

73 *Demande de Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente* (Emploi et Développement social Canada). Consulté en ligne à : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/pret-etudiants/prets-etudiants/prets-etudiants-prestations-invalidite-permanente.html

74 *Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire : Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire), 5. Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/fr/norc/eag/eag_fr.pdf

75 *Améliorer l'accessibilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire : Guide à l'intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire), 6. Consulté en ligne à : http://www.

du PCPE est plus rigide que l'approche décrite dans les recommandations de la NEADS.

En ce qui a trait à la santé mentale, la CSMC explique que « la nature, l'intensité, la récurrence et la durée des symptômes de la maladie ou du trouble varient considérablement d'une personne à une autre et selon leur nature »[76]. Ailleurs, la CSMC explique que « les symptômes ne suivent pas toujours un schéma régulier; il se peut qu'ils ne se manifestent qu'une seule fois ou qu'il y ait plusieurs épisodes sur plusieurs années »[77]. La capacité d'un étudiant à satisfaire aux exigences académiques peut être grandement affectée pendant une certaine période, par exemple, mais cet épisode peut être suivi d'une guérison. La nature imprévisible des symptômes fait en sorte qu'il est difficile de déterminer si la situation sera permanente. Les expériences et symptômes non permanents peuvent également être très invalidants[78]. Cela s'avère particulièrement pour les étudiants de niveau postsecondaire pour qui chaque travail, chaque cours et chaque semestre peuvent avoir d'importantes conséquences sur leur réussite. Comme le souligne la CSMC, le « modèle des deux continuums » en santé mentale (voir figure 1) montre la relation complexe entre le bien-être et la santé mentale. Tel qu'illustré à la figure 1, le modèle des deux continuums reflète le fait qu'une personne peut éprouver des problèmes de santé mentale sans souffrir d'une maladie mentale diagnosticable. De la même façon, une personne ayant une maladie mentale peut jouir d'une excellente santé mentale, au sens où elle a une attitude positive, sent qu'elle a le contrôle sur sa vie et en est satisfaite[79]. Les étudiants ont besoin de plus de souplesse en ce qui a trait aux accommodements qui leur sont proposés, peu importe l'endroit où ils se situent sur le continuum. Il faut repenser la définition des invalidités permanentes dans le cadre des programmes de

Figure 1 :
Modèle des deux continuums de la santé mentale et de la maladie mentale

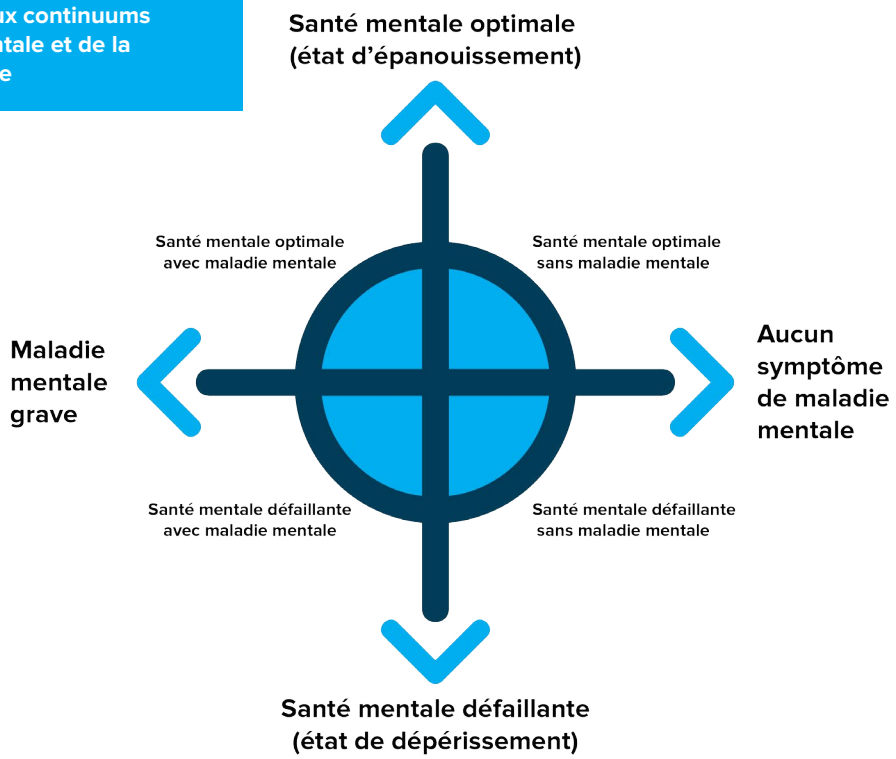

Source: "Dual Continuum Model of Mental Health and Mental Illness," Healthy Minds Healthy Campuses. Accessed online: https://healthycampuses.ca/project/post-secondary-student-mental-health-guide-to-a-systemic-approach/*; Adapted from: MacKean, 2011; The Health Communication Unit at the Dalla Lana School of Public Health at the University of Toronto and Canadian Mental Health Association, Ontario; based on the conceptual work of Corey Keyes*

neads.ca/fr/norc/eag/eag_fr.pdf

76 *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada* (Commission de la santé mentale du Canada), 4. Consulté en ligne à : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2017-03/la%20nesessite%20dinvestir%20dans%20la%20sante%20mentale%20au%20canada.pdf

77 *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* (Commission de la santé mentale du Canada, 2012), 15. Consulté en ligne à : http://strategie.commissionsantementale.ca/pdf/strategie-text-fr.pdf

78 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm

79 No More 'Us' and 'Them': Integrating Recovery and Well-Being into a Conceptual Model for Mental Health Policy », *Canadian Journal of Community Mental Health 34*, no 4 (2015): 37. Consulté en ligne à : http://www.cjcmh.com/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2015-010

prêts d'études et dans de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire pour mieux répondre aux besoins des étudiants compte tenu du vaste spectre dont relèvent les problèmes de santé mentale et les maladies mentales.

« L'infrastructure actuelle de l'aide financière ne facilite pas un assouplissement de la charge de cours dont auraient parfois besoin les étudiants. »

L'infrastructure actuelle de l'aide financière ne facilite pas un assouplissement de la charge de cours dont auraient parfois besoin les étudiants. L'Enquête canadienne de 2012 sur l'incapacité rapporte que plus de la moitié des étudiants sondés qui étaient soit déjà aux études, soit de récents étudiants, prenaient moins de cours et plus de temps à obtenir leur diplôme. En outre, 45,7 % ont rapporté que leurs études avaient été perturbées par leur invalidité, et 41 % ont affirmé avoir dû interrompre leurs études pour cette même raison[80]. Selon un sondage annuel réalisé auprès des étudiants récemment diplômés, 4 % des étudiants qui ont obtenu leur diplôme en 2015 avaient interrompu leurs études pendant au moins une session en raison de leur maladie[81]. Les étudiants qui touchent une aide financière du PCPE et qui doivent alléger leur charge de cours risquent d'atteindre leur limite de financement à vie avant d'avoir terminé leurs études. Par conséquent, ces étudiants n'auront peut-être pas les ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs études[82]. Les étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale qui tentent de conserver un horaire à temps plein, malgré les difficultés que cela suppose, n'auront peut-être pas le temps ou la capacité de travailler à temps partiel. Ils doivent donc se priver d'une importante source d'argent pour financer leurs études postsecondaires[83]. Dans le même ordre d'idées, le PCPE n'offre pas l'option d'un congé pour problème de santé (incluant les problèmes de santé mentale) aux étudiants qui doivent prendre une pause en cours d'études. Selon la durée de l'absence, les étudiants qui prennent une pause pourraient devoir commencer à rembourser leur prêt. Cela signifie également que les intérêts commencent à courir, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils sont en cours d'études.

« 45.7 % ont rapporté que leurs études avaient été perturbées par leur invalidité, et 41 % ont affirmé avoir dû interrompre leurs études pour cette même raison. »

Les étudiants handicapés qui obtiennent un diplôme accusent une dette supérieure (60 %) à celle des autres étudiants

60 %

Les difficultés financières pour les étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale peuvent perdurer après l'obtention du diplôme. Même si le gouvernement offre un Programme d'aide au remboursement des prêts d'études pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente (PAR-IP), des problèmes similaires à ceux évoqués ci-dessus surviennent quant à l'obtention d'une preuve de l'invalidité permanente en temps opportun et à un coût raisonnable. Tel que mentionné ci-dessus, la définition « d'invalidité permanente » du PAR ne tient pas compte du vaste spectre des problèmes de santé mentale. En outre, les étudiants qui ont des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale et qui touchent un revenu plus élevé peuvent ne pas être admissibles à une aide au remboursement ou à une réduction de leur dette, et ce, même si les étudiants handicapés qui obtiennent un diplôme accusent une dette supérieure (60 %) à celle des autres étudiants, ce qui signifie que leurs paiements seront plus élevés et que leurs prêts prendront plus de temps à rembourser[84].

80 Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012* (Statistique Canada, 2014). Consulté en ligne à : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014002-fra.htm

81 *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année* (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015), I. Consulté en ligne à : http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf

82 *Ouvrir la porte : surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Ottawa : Sénat du Canada, 2011), 67. Consulté en ligne à : https://sencanada.ca/content/sen/committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf

83 A. Bristow & S. Nestico-Semianiw, *We Work Hard for Our Money: Student Employment and the University Experience in Ontario* (Toronto: Ontario Undergraduate Student Alliance, 2014). Consulté en ligne à : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/ousa/pages/101/attachments/original/1473428240/2014-06_-_We_Work_Hard_for_our_Money_document.pdf?1473428240

84 C. Kenopic & J. Simpson, *Constitutional challenge with Canada Student Loans Program* (Société canadienne de l'ouïe, 2011). Consulté en ligne à : https://www.chs.ca/news/constitutional-challenge-canada-student-loan-program

Recommandations :

- La création d'une subvention du PCPE pour les étudiants ayant des besoins financiers afin de couvrir les coûts des évaluations et des documents nécessaires pour obtenir des accommodements académiques liés à des problèmes de santé mentale.
- L'évaluation de l'interaction entre la santé mentale et la définition de l'invalidité permanente employée par le PCPE et les établissements d'enseignement postsecondaire, en consultation avec les intervenants, dans le but d'améliorer cette définition pour faciliter l'accès de tous les étudiants. On pourrait notamment envisager la possibilité d'ajouter le terme invalidité « prolongée » à la définition existante, afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants handicapés et souffrant de problèmes de santé mentale ou de maladie mentale.
- Le PCPE devrait évaluer, en consultation avec les intervenants, des façons d'améliorer les options du programme offertes aux étudiants handicapés et aux étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale. Cette évaluation devrait notamment tenir compte de ce qui suit, sans s'y limiter :
- Améliorer les options de remboursement de prêt pour les emprunteurs ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale qui ne sont pas en mesure de suivre le plan de remboursement régulier.
- Offrir la possibilité de prendre un congé de remboursement du prêt d'études pour motifs de santé pendant lequel les intérêts cesseraient de courir lorsqu'un étudiant doit interrompre temporairement ses études.
- Relever la limite à vie du PCPE pour les étudiants handicapés et pour les étudiants qui ont besoin de plus de temps pour terminer leurs études en raison d'un problème de santé mentale.

Étude cas : Recommandations de pratiques exemplaires de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS)

En 1999, la NEADS s'est penchée sur les pratiques liées à l'accessibilité sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. L'étude, qui sondait des étudiants et des fournisseurs de services, a été publiée dans un rapport inititulé Pour une approche panacanadienne des services, des aménagements et des politiques detinés aux étudiant(e)s handicapé(e)s de niveau postsecondaire[85]. Même si ce projet ne portait pas spécifiquement sur la santé mentale, il est très pertinent du fait qu'il identifie divers obstacles et formule des recommandations sur les pratiques essentielles qui demeurent indispensables et applicables. Le projet propose une série de recommandations de pratiques exemplaires, notamment :

- Un système de financement souple qui peut s'adapter aux besoins variés de chaque étudiant et à certains programmes, et qui repose sur les coûts réels plutôt que sur les coûts prévus ou moyens.
- Favoriser une meilleure connaissance des services et mesures de soutien offerts par les établissements aux étudiants handicapés.
- La reconnaissance de tous les étudiants handicapés, et la création et prestation de divers types de mesures de soutien qui tiennent compte de l'ensemble des besoins en matière d'invalidité.
- Un meilleur accès aux services de tests et de diagnostics afin que tous les étudiants qui doivent documenter leur invalidité pour avoir droit à des accommodements puissent obtenir la documentation requise.
- Des politiques d'accommodements académiques qui tiennent compte des problèmes particuliers associés à un handicap.
- Une formation pour le personnel et le corps professoral sur la sensibilisation aux handicaps, incluant une formation sur les « invalidités invisibles ».
- Une intervention organisée pour assurer la représentation et l'intégration de l'accessibilité à tous les aspects de la vie sur le campus[86].
- Voici seulement quelques-unes des recommandations importantes formulées par la NEADS il y a plus de 15 ans qui mettent en lumière les obstacles persistants à l'accès et la disparité des expériences d'apprentissage au niveau postsecondaire. Bon nombre des principes entourant l'importance de l'accessibilité, des accommodements, de la formation et du financement sont applicables à l'enjeu de la santé mentale sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire.

85 D. Hubka & E. Killean, *Pour une approche pancanadienne des services, des aménagements et des politiques destinés aux étudiant(e)s handicapé(e)s de niveau postsecondaire* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 1999). Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/fr/about/projects/nasp/index.php

86 D. Hubka & E. Killean, *Pour une approche pancanadienne des services, des aménagements et des politiques destinés aux étudiant(e)s handicapé(e)s de niveau postsecondaire* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 1999). Consulté en ligne à : http://www.neads.ca/fr/about/projects/nasp/index.php

Conclusions et recommandations

Les étudiants souffrant de problèmes de santé mentale ou de maladie mentale sont de plus en plus nombreux à poursuivre une formation postsecondaire. Cependant, les obstacles à leur participation et leur réussite entraînent des problèmes persistants de stigmatisation et d'accessibilité à des services appropriés. De nombreux étudiants hésitent à recourir aux mesures de soutien qui les aident à composer avec leurs problèmes de santé mentale, notamment en raison de l'attitude négative de leurs pairs et professeurs, qui trop souvent réagissent avec scepticisme devant leurs demandes d'accommodements. Il existe des options d'aide financière, mais elles sont trop limitées et les services de santé mentale sur les campus ne suffisent plus à la demande. Il est très inquiétant de constater que les étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale sont parmi les plus nombreux à ne pas terminer leurs études postsecondaires[87].

Les problèmes de santé mentale et les maladies mentales peuvent devenir encore plus complexes s'ils se manifestent dans un contexte de pauvreté, de chômage et de discrimination en milieu de travail. Pour aider les étudiants à développer leur résilience et leur force, la santé mentale doit être encadrée de manière exhaustive tout au long des études postsecondaires, lorsque les symptômes sont les plus susceptibles de se manifester et lorsqu'un soutien opportun peut porter fruit pour toute la vie.

Plusieurs recherches et initiatives stratégiques prometteuses au Canada et à l'étranger peuvent alimenter l'approche qu'entend adopter l'ACAE pour éliminer les obstacles et améliorer la santé mentale des étudiants. Afin de mieux tenir compte de ces problèmes et d'assurer la promotion de la santé mentale sur les campus, l'ACAE recommande les mesures suivantes :

- **La création d'un groupe de travail national, comprenant des représentants des étudiants et d'autres intervenants du milieu postsecondaire du Canada, afin d'instaurer des pratiques exemplaires pour promouvoir la santé mentale et faciliter la prestation d'accommodements uniformes et efficaces, ainsi que des pratiques d'accessibilité, dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.**
- **Un financement fédéral axé sur les initiatives, les mesures de soutien et les outils d'accessibilité sur les campus canadiens, qu'ils soient déjà existants ou nouveaux.**
- **Un soutien actif du gouvernement fédéral à l'égard des campagnes lancées dans les établissements d'enseignement postsecondaire du pays visant à atténuer la stigmatisation et à améliorer les connaissances sur la santé mentale et les droits des étudiants.**
- **Un organisme national chargé de recueillir des données sur la santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Il aurait pour mandat de dégager les sujets nécessitant une recherche plus approfondie, de recueillir et d'évaluer les nouvelles données générées et d'analyser celles déjà recueillies par les intervenants.**
- **La création d'une bourse du PCPE pour les étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale et qui ont besoin d'une aide financière pour couvrir les coûts des évaluations requises pour obtenir des accommodements académiques.**
- **Le PCPE devrait collaborer avec les intervenants pour s'assurer que sa définition de l'invalidité permanente reflète les diverses situations des étudiants, et englobe les besoins en accommodements des étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale.**
- **Le PCPE devrait offrir de meilleures options aux étudiants handicapés et aux étudiants ayant des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale, notamment de meilleures options en matière de remboursement, des congés pour raison de santé et un report des limites à vie pour le remboursement.**
- **Un engagement du gouvernement fédéral afin d'accroître les investissements dans la santé mentale conformément aux propositions de financement de la CSMC décrites dans sa stratégie canadienne en matière de santé mentale[88].**

87 Condra, Dineen, Gauthier, Gills, Jack-Davies & Condra, « Academic Accommodations for postsecondary students with mental health disabilities in Ontario, Canada: A review of the literature and reflections on emerging issues », *Journal of Postsecondary Education and Disability 28* no 3 (2015).002-eng.htm; *Ouvrir la porte : surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Ottawa : Sénat du Canada, 2011), 28. Consulté en ligne à : https://sencanada.ca/content/sen/committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf

88 (Commission de la santé mentale du Canada, 2012), 127. Consulté en ligne à : http://strategie.commissionsantementale.ca/pdf/strategie-text-fr.

Nos membres

À propos de l'ACAE

Fondée en 1995, l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est une organisation nationale non partisane et sans but lucratif composée de 22 associations étudiantes qui représentent 255 000 étudiants de niveau postsecondaire d'un océan à l'autre. Grâce à son partenariat avec l'Union étudiante du Québec et ses 8 membres, qui représentent 79 000 étudiants, l'ACAE transmet d'une seule voix le message des étudiants au gouvernement fédéral. L'ACAE fait la promotion d'un système d'éducation postsecondaire accessible, abordable, innovateur et de grande qualité.

CASA | ACAE

Canadian Alliance of Student Associations
Alliance canadienne des associations étudiantes

130 rue Slater, pièce 410, Ottawa ON, K1P 6E2

acae-casa.com 613.236.3457 info@casa.ca

@CASAACAE /CASAACAE @CASAACAE